

MAINTIEN À DOMICILE

Quand l'Ehpad apporte son concours au maintien à domicile

Séverine Cattiaux | A la Une santé social | Actu expert santé social | Régions | Publié le 22/06/2022

Une équipe de personnel d'un Ehpad qui gère les personnes âgées accompagnées à domicile : une expérimentation est en cours en Isère, avec des premiers résultats encourageants.



Vivre chez soi le plus longtemps possible voire jusqu'au bout. Tel est le vœu le plus cher d'une très grande majorité des personnes âgées. Or, sur le terrain, l'âge avançant, la dépendance augmente et la vie sociale s'amenuise. Lors du colloque « Dépendance, vieillesse et territoires, quelle organisation pour demain ? » organisée par la chaire Territoires en Transition de "Grenoble Ecole de Management", le 16 juin 2022, des professionnels et chercheurs ont mis en lumière les conditions pour continuer à vivre bien à domicile.

La prise en charge plus lourde appelle des soins et une surveillance plus rapprochés. Irrémédiablement, l'entrée – plus ou moins redoutée – dans un Ehpad finit par arriver. Force est d'admettre que, jusqu'ici, il n'existait guère de réelle alternative pour les personnes dépendantes et encore moins pour les personnes très dépendantes. Ce qui pourrait être en train de changer, avec une nouvelle formule d'accompagnement, très prometteuse, de l'avis des experts de la chaire Territoire en Transition en cours d'expérimentation : le dispositif d'appui à domicile (Drad).

Professionnels de l'Ehpad

Dans le Nord Isère, à Charvieu-Chavagneux (8 900 hab.), la résidence Mutualiste l'Arche porte un Drad depuis 2021. « L'idée du Drad, c'est qu'au-delà de 85 ans, on puisse encore rester chez soi », résume Laurent Van Herrewegue, directeur général de Mutualité française Isère. A la différence du maintien classique à domicile, la spécificité du Drad est d'être porté par un Ehpad et ses professionnels.

Une équipe dédiée de six professionnels aguerris de la résidence Mutualiste se consacre ainsi aux personnes vivant à domicile. « Nous avons 30 personnes dans la file active, et trente autres qui demandent à y rentrer », indique Caroline Motti, directrice de la résidence. Qui est éligible au Drad ? Toute personne dépendante de plus de 60 ans du Gir 1 à 4. Le Drad travaille aussi main dans la main avec les autres acteurs du territoire, infirmières libérales, médecins, les services d'aide (Saad) et de soins infirmiers à domicile (Ssiad).

Lien avec les acteurs de terrain

« L'idée est d'insuffler une dynamique auprès des professionnels sur le territoire, et de transmettre de l'expertise gérontologique aux médecins libéraux notamment. Cela fonctionne très bien, les professionnels en libéral jouent le jeu », se félicite Caroline Motti. Clé de voûte du dispositif : la coordination du dispositif et le temps qui lui est accordé. Dans l'équipe du Drad, une infirmière est ainsi spécifiquement en charge de la coordination des soins et des interventions chez les personnes.

Véronique Chirié, directrice du Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA) ne peut qu'approuver : « c'est la garantie d'embarquer les professionnels et de revaloriser aussi leur métier. Quand on dit à une aide médicale, de rendre compte de ce qu'elle a identifié, on reconnaît l'importance de travail ». Thibault Daudigeos, enseignant-chercheur à Grenoble Ecole de Management et coordinateur de la Chaire Territoires en Transition de pointer une autre vertu : « c'est un nouveau lien de confiance qui s'établit entre usagers et professionnels par ce type de dispositif territorial maillant les acteurs ». Un enjeu qui n'est pas mince après le scandale du groupe Orpea ^[1] maltraitant à l'égard des résidents de ses Ehpad.

Rôle central des aidants

Avec les problèmes de recrutement d'aides à domicile et au regard du vieillissement de la population, il y a de quoi se montrer préoccupé pour l'avenir de la prise en charge des personnes âgées à domicile, n'a pas caché Laurent Van Herrewegue. Sa crainte se fonde notamment sur ce chiffre tiré d'une enquête de la Drees : « 2300 aides à domicile devraient manquer à l'appel en 2030 rien qu'en Isère ». En conséquence, « les familles, les aidants auront un rôle de plus en plus central dans l'accompagnement à domicile », en déduit le directeur général de Mutualité française Isère, qui enjoint à « s'y préparer » : « il y a un vrai sujet de société, les financements publics ne vont pas suffire à répondre au besoins ».

Quant au modèle économique du Drad, il se posera, lui aussi, à terme. Pour l'heure, le dispositif est entièrement pris en charge par la Sécurité sociale en vertu de l'article 51 de la loi de financement pour l'année 2018 ^[2], ouvrant le droit d'innover en santé et de bénéficier d'aides.

Fin de vie à domicile : la France peut mieux faire

Quid de l'organisation de la fin de vie à domicile ? La question se pose désormais aussi aux professionnels du Drad. Pour le moment, les solutions ne se bousculent pas, admet Caroline Motti, « en dehors de l'hospitalisation à domicile avec des acteurs du territoires, qui sont saturés ».

La réflexion sur la fin de vie à domicile n'en est qu'à ses prémices. Le débat national promis par Emmanuel Macron pourrait être l'occasion d'aborder ce sujet, suppose un représentant de l'association des Petits frères des pauvres. La fin de vie n'est pas seulement une affaire de soins, ont aussi tenu à souligner les intervenants. Elle renvoie à la question de l'isolement, du lien

social et de l'accompagnement psychologique, dont les professionnels s'accordent à dire que beaucoup reste à faire, tant à domicile, qu'à l'hôpital ou en Ehpad.

Ailleurs, en Europe, certains pays sont bien plus avancés que l'Hexagone. Par la force des choses, les Allemands ont réfléchi à ce sujet plus tôt « en raison du retrait de la puissance publique », explique Romain Vaquier, chercheur. « Les Allemands ont aussi une capacité à monter très rapidement des réseaux d'acteurs et à ne pas s'encombrer de certains débats idéologiques comme nous pouvons avoir » tacle-t-il. A la pointe dans le domaine, la Belgique, qui s'est vraiment emparée de la problématique. Par exemple, dans la commune belge de Forest, un habitat participatif d'un nouveau genre a été inauguré fin 2021. L'immeuble Calico abrite des logements et aussi une maison de "mourance" et une maison de naissance.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'Ehpad du futur, une « plateforme de services », intégrée à son environnement
- L'« Ehpad à domicile » cherche sa voie